

Écrit par AL/HPN
Mardi, 01 Mars 2016 08:25



Le bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince, Me Stanley Gaston a annoncé, le mardi 1er mars, sur les ondes de radio Caraïbes, la tenue, mercredi 2 mars, du procès de l'Accord politique du 6 février 2016 paraphé entre l'ex-président Michel Joseph Martelly et l'ancien président du Sénat, actuellement président provisoire de la République, Jocelerme Privert.

Le procès de l'Accord politique du 6 février est au menu des activités du Barreau de Port-au-Prince. Des avocats comme Me Monferier Dorval et Me Démosthène Louis constitueront la partie de l'accusation. Tandis que Me Anibal Coffy et Me Osner Févry, constitueront la partie défenderesse de l'Accord.

Cette activité s'inscrit, informe Me Gaston, dans le cadre de la série de conférences contradictoires de la basoche. Cette séance ouverte au public sera tenue à la première Chambre civile du Palais de justice de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi et sera diffusée en directe sur la Télévision Caraïbes.

Toutefois, Me Stanley Gaston fait état de contraintes en termes d'espace au Palais de justice où se déroule également le procès de Clifford Brandt. La Chambre civile du Palais de Justice où le procès va se tenir ne peut accueillir que 150 personnes. Donc, prévient-il, les premières 150 personnes arrivées seront les seules admises pour assister au procès.

Écrit par AL/HPN
Mardi, 01 Mars 2016 08:25

AL/HPN